

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
Tel : 03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 juillet 2020 à 18h30

L'an deux mille vingt, le vendredi dix juillet,

le Conseil Municipal de la Commune de Moly, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaients présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Christiane **CISTEL**, Patrick **FUX**, Pascal **BERNIER**, Régis **POINSOT**, Boris **LAMOTTE**.

Absents excusés : Marina **CHARALAMBIDIS**, Thierry **MONGET**, Gaëtan **MENSTER**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Sénatoriales 2020 : désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants

Les élections sénatoriales sont fixées au 27 septembre 2020.

Le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire chargé de voter lors de ce scrutin et 3 délégués suppléants qui devront le remplacer en cas d'empêchement.

Florian PAQUET est désigné délégué titulaire. Les délégués suppléants sont, dans l'ordre : Denis JUNG, Fabrice LANIER, Patrick FUX.

Questions diverses

1. Le Conseil Municipal décide d'encadrer la présence des bacs à déchets sur la voie publique. En effet, certains riverains ne rentrent jamais leurs poubelles chez eux, ce qui pose un problème à la fois esthétique dans les rues mais aussi un problème lors de l'entretien de l'espace public. Un arrêté municipal sera pris et un papier distribué dans les boîtes aux lettres : la présence des poubelles dans la rue ne sera autorisée que le dimanche (veille de la collecte) et le lundi (jour de la collecte), sauf changement exceptionnel du jour de collecte.
2. Le CEA Valduc a accepté la demande de la Mairie de Moly et financera à 100% l'acquisition de deux radars pédagogiques qui seront installés Route d'Is-sur-Tille.

3. Les travaux de remplacement des tuiles d'une partie de la toiture de l'église sont en cours. Des tuiles neuves sont mises en place sur les versants où des tuiles avaient gelées. Ces travaux font suite à la signature d'un protocole d'accord avec l'assurance de l'entreprise Gentil et celle de l'architecte Jouffroy.
4. Le remplacement du transformateur de la station de pompage va bientôt avoir lieu. La pose d'un nouveau poteau aura lieu semaine 30 et la mise en place du nouveau poste courant août. Pour rappel, ce chantier fait suite à une analyse du transformateur actuel, qui date de 1979. Cette analyse avait conclu que le poste n'était pas pollué mais que le niveau d'huile y était quasiment nul. L'objectif de la commune est de sécuriser l'alimentation électrique de la station de pompage. Par ailleurs, ce remplacement permettra de faire passer le nouveau transformateur en poste public et non plus en poste privé comme cela était le cas jusqu'à présent (la commune sera donc déchargée de la gestion du poste à l'avenir, laquelle reviendra à Enedis).
5. Un devis a été demandé pour le nettoyage de la toiture de la Cure et de la salle des fêtes. Le coût de cette opération ne permet pas d'être intégré aux travaux 2020.
6. Le Conseil Municipal va faire expertiser le tilleul de la salle du lavoir. Deux expertises auront lieu par des experts reconnus et les rapports qui seront rendus seront ensuite étudiés.
7. Un point est fait par Fabrice LANIER au sujet des fontaines et de leur situation en été. Il est convenu que, lorsque l'eau manque, il faut plutôt privilégier la fontaine de la Place du Monument par rapport aux autres, notamment pour assurer l'arrosage des fleurs.
8. Christiane CISTEL demande si des personnes ont répondu pour participer au comité bénévole du fleurissement. Le Maire répond que quelques personnes ont répondu et qu'une réunion aura lieu en septembre pour évoquer les plantations d'automne (vivaces etc...).
9. Régis POINSOT, élu référent en charge de l'organisation du marché de producteurs, souhaite faire un point concernant la présence de nouveaux producteurs et sur l'évolution du marché. Un tour de table est fait. Le Conseil Municipal fixe trois objectifs : développer le marché, faire en sorte que la commune décide elle-même de quel nouveau producteur peut venir s'installer et centrer le marché sur les producteurs locaux au maximum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

